



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/583  
21 septembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
Point 89 de l'ordre du jour provisoire\*

QUESTION DU VIEILLISSEMENT

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 2	3
II. RECOMMANDATIONS .....	3 - 10	3
III. RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA RESOLUTION 42/51 .....	11 - 63	6
A. Activités du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne .....	11 - 38	6
1. Deuxième opération d'examen et d'évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action international sur le vieillissement .....	12 - 15	6
2. Institutions nationales sur le vieillissement ..	16	7
3. Coordination, à l'échelle du système des Nations Unies, des politiques et programmes concernant le vieillissement .....	17 - 22	7
4. Société africaine de gérontologie .....	23 - 26	8

A/43/150.

88-21718 5998Q (F)

/...

25P.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
5. Institut international du vieillissement et initiatives diverses en matière de formation ...	27 - 30	9
6. Echange d'informations .....	31 - 33	10
7. Coopération avec les organisations non gouvernementales .....	34 - 38	11
B. Coopération pour le développement .....	39 - 54	12
1. Activités de coopération technique .....	39 - 40	12
2. Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement .....	41 - 53	12
3. Fonds d'affectation spéciale visant à promouvoir un Programme des Nations Unies pour les personnes âgées .....	54	19
C. Activités des institutions spécialisées et des organismes du système des Nations Unies .....	55 - 63	19
IV. CONCLUSION .....	64 - 66	21

Annexe

Projets appuyés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement, de janvier 1983 à juin 1988 .....	23
---	----

/...

## I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 42/51, adoptée à sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale a prié instamment le Secrétaire général, les gouvernements et les organisations non gouvernementales de mettre en oeuvre le Plan international d'action sur le vieillissement en prenant un certain nombre de mesures, dont les suivantes : deuxième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action, meilleure coordination et renforcement du programme des Nations Unies sur le vieillissement; mise en place d'infrastructures aux niveaux national et international, activités de sensibilisation et coopération technique. La résolution lançait un appel pressant aux gouvernements, organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour qu'ils contribuent généreusement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement. Elle accueillait avec satisfaction les initiatives prises par les organisations non gouvernementales qui encouragent le secteur privé à soutenir les activités du système des Nations Unies dans le domaine du vieillissement. L'Assemblée priait le Secrétaire général de lui faire rapport à sa quarante-deuxième session.

2. Le présent rapport a été établi en réponse à cette demande.

## II. RECOMMANDATIONS

3. La majorité de la population mondiale de 60 ans et plus vit aujourd'hui dans des pays en développement et elle représentera une proportion de 58 % en 1990, puis de 60 % en l'an 2000 et de 71 % en 2025. A l'échelle mondiale, les personnes âgées seront au total 487 millions en 1990, 612 millions en l'an 2000, et 1,2 milliards en 2025. En même temps que le vieillissement de leur population, la plupart des pays subissent des mutations technologiques profondes et de graves restrictions économiques. De telles conditions ne permettant pas de régler tous les problèmes du vieillissement, il faut déterminer des priorités et mettre en commun les ressources. Des mesures précises s'appuyant sur les structures et activités existantes et davantage d'efforts de collaboration entre les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales non seulement donneront "plus de résultats pour moins d'investissements", mais permettront de tirer profit de la sensibilisation croissante aux besoins et aux possibilités qui existent pour intervenir en temps utile.

4. Une série de mesures prioritaires est donc définie ci-après et soumise aux Etats Membres pour examen. L'Assemblée générale souhaitera peut-être engager toutes les parties intéressées à mettre en commun et à répartir les ressources en conséquence. Les recommandations tiennent compte des tendances qui se dégagent de la deuxième opération mondiale d'examen et d'évaluation sur le vieillissement (voir sect. III.A ci-après) ainsi que des compétences qui existent aussi bien dans le système des Nations Unies (voir sect. III.A et sect. III.C) que dans les milieux qualifiés ou non gouvernementaux plus vastes (voir sect. III.A). On notera à ce propos l'intérêt particulier dans le contexte des Nations Unies de l'expérience acquise par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne en assurant la gestion du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement, plus particulièrement pour la mobilisation des ressources (voir sect. III.B). Les recommandations portent sur les mécanismes de mise en oeuvre du Plan d'action, la formation, la diffusion de

/...

l'information, la recherche et l'évaluation, la coopération technique et les activités de sensibilisation. Le calendrier proposé est 1989-1992 pour l'action immédiate et au-delà pour la planification à moyen terme. L'année 1992, qui marque le dixième anniversaire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement et de l'adoption du Plan d'action, offre une bonne occasion d'organiser les activités ultérieures.

5. D'après les premiers résultats de la deuxième opération d'examen et d'évaluation, des mécanismes de coordination sont indispensables pour mettre en oeuvre le Plan d'action. L'Assemblée générale souhaitera peut-être appeler l'attention en priorité sur le renforcement de ces mécanismes aux niveaux national, régional et international.

a) Au niveau national, il conviendrait d'engager les mécanismes de coordination ou organes analogues représentant les pouvoirs publics, le secteur non gouvernemental et les personnes âgées elles-mêmes à établir un plan national sur le vieillissement jusqu'en 1992 et au-delà; ce processus exigerait aussi la participation des médias, des représentants d'institutions d'enseignement spécialisées et du secteur privé, suivant les besoins.

b) Au niveau régional, les organes intergouvernementaux devraient appuyer les programmes nationaux sur le vieillissement, en faisant une place particulière au développement des bases de données régionales et à l'organisation de stages régionaux de formation sur le vieillissement.

c) Au niveau international, il faudrait i) accroître les ressources affectées aux activités de l'ensemble du système des Nations Unies sur le vieillissement, compte tenu des tendances démographiques mondiales, pour continuer à mettre en oeuvre le Plan d'action; ii) doter d'un centre d'échange d'informations sur le vieillissement le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de Vienne en sa qualité de point de convergence mondial sur la formation pour accroître les échanges de connaissances et de données d'expérience, surtout entre les pays en développement.

6. La recherche et les études sont la base de l'élaboration et de l'évaluation de politiques et de programmes efficaces. Elles sont aussi indispensables pour assurer un échange approprié de technologie. L'Assemblée générale souhaitera peut-être engager les organes et institutions du système des Nations Unies à approfondir, en collaboration avec les centres et instituts compétents, les recherches et études en vue :

a) De déterminer les aspects du Plan d'action qui peuvent être modifiés compte tenu de l'évolution des circonstances;

b) De déterminer les divers moyens qui permettraient d'assurer une participation sans réserve et efficace des personnes âgées au développement;

c) De définir et d'évaluer l'évolution des structures de protection sociale dont bénéficient les personnes âgées;

/...

d) De déterminer la nature et l'ampleur des dépenses sociales liées aux personnes âgées dans les pays en développement;

e) D'aider les Etats Membres à établir des profils démographiques et socio-économiques de leur population âgée.

7. La coopération pour le développement constitue un moyen fondamental d'aider les gouvernements à renforcer et à améliorer leur potentiel national en matière de politiques et de programmes en faveur des personnes âgées. Le caractère limité des ressources a toutefois restreint le nombre de demandes d'avis compétents et d'assistance que l'Organisation des Nations Unies aurait pu satisfaire; au cours de la période considérée, trois seulement de ces missions consultatives ont pu être effectuées. Pour répondre à ce besoin important, le secrétariat étudie la possibilité d'adjoindre un conseiller pour les politiques et programmes concernant les personnes âgées au Centre de Vienne.

8. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement est le mieux placé pour aider les pays en développement (sur le plan technique autant que financier) à faire face au vieillissement de leur population. A ce jour, le Fonds a dépensé près de 850,000 dollars pour 30 projets. Les pays en développement se rendant de plus en plus compte que leur population commence à vieillir, les demandes d'assistance adressées au Fonds ont dépassé les limites de ses ressources. Il est donc capital de les accroître. L'Assemblée générale souhaitera donc peut-être lancer un appel en faveur d'une grande collecte de fonds en fixant à 2 millions de dollars les ressources à mobiliser d'ici à 1992, dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action. Compte tenu des tendances observées dans le passé, cette somme à la disposition du Fonds permettrait de mobiliser en contrepartie un montant supplémentaire estimé à 8 millions de dollars, dont on n'aurait peut-être pas pu bénéficier sans cela (voir sect. III.B).

9. Les activités nationales, régionales et internationales concernant le vieillissement se multiplient manifestement et, si l'on n'y prend pas garde, ces efforts risquent facilement de faire double emploi. La coopération internationale est donc indispensable. Après l'achèvement de la deuxième opération d'examen et d'évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action, il serait souhaitable d'envisager la formulation d'un programme concerté de mesures dans la perspective de l'an 2000, où plus des trois cinquièmes de la population âgée du monde se trouveront dans des pays en développement. Les programmes de travail nationaux recommandés au paragraphe 1 ci-dessus pourraient alors s'inscrire dans un nouvel effort international de mise en oeuvre du Plan d'action. Cela exigerait nécessairement des réunions techniques régionales et une consultation interrégionale dont les recommandations concernant l'adoption d'un programme concerté de mesures pourraient être examinées par l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session. L'Assemblée souhaitera peut-être approuver cette stratégie et demander aux Etats Membres d'en supporter les coûts au titre de ressources extra-budgétaires.

10. Le dixième anniversaire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement en 1992 offre une occasion idéale de lancer une série d'activités à l'échelle mondiale. L'Assemblée générale souhaitera peut-être engager les gouvernements, ainsi que les

/...

entités et organes compétents, a y participer. Outre les institutions et organes du système des Nations Unies, l'Assemblée générale voudra peut-être associer à cette entreprise les médias, les syndicats, les associations d'employeurs et de retraités, les associations de jeunes et de femmes. Enfin, l'Assemblée souhaitera peut-être aussi donner au vieillissement une place prioritaire à la fois dans le plan à moyen terme proposé pour la période commençant en 1992 et dans l'élaboration d'une stratégie internationale de développement pour la quatrième décennie du développement (1991-2000).

### III. RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA RESOLUTION 42/51

#### A. Activités du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne

11. La mise en oeuvre par le Centre de Vienne du programme concernant le vieillissement, comme il en a été chargé, entre autres tâches, par l'Assemblée générale en vertu de sa résolution 42/51, a pâti au cours de la période considérée d'une réduction substantielle du personnel du Groupe du vieillissement. Pour faire face au travail, il a fallu prendre des dispositions afin de renforcer l'interaction des services du Centre et d'intensifier au maximum la coopération entre le système des Nations Unies, les Etats Membres et les organisations non gouvernementales.

#### 1. Deuxième opération d'examen et d'évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action international sur le vieillissement

12. Conformément à la résolution 37/51 de l'Assemblée générale, la mise en oeuvre du Plan d'action international sur le vieillissement fait l'objet d'un examen et d'une évaluation tous les quatre ans. Le premier examen a été effectué en 1985; le deuxième incombera à la Commission du développement social à sa trente et unième session, en 1989. Pour étayer le deuxième examen, en février 1988 le Secrétaire général a fait circuler auprès des gouvernements un questionnaire visant à recueillir leurs idées et données d'expérience sur l'application du Plan d'action. Pour compléter cette initiative, le Centre de Vienne a obtenu des observations des institutions des Nations Unies et de certaines organisations non gouvernementales. Les résultats de cette enquête seront analysés par le Centre de Vienne et serviront de base au rapport que le Secrétaire général soumettra à la Commission du développement social. En réponse à la résolution 42/51 de l'Assemblée générale un groupe de travail ad hoc sera réuni au sein de la Commission pour assurer que la question sera dûment prise en considération au niveau des mesures à prendre.

13. Les 48 réponses des gouvernements reçues au moment de la rédaction du présent document 1/, font apparaître quelques tendances. Les préoccupations des Etats Membres semblent principalement porter sur trois points :

a) Le coût croissant des dépenses sociales, surtout en soins de santé et prestations de retraite;

/...

b) L'affaiblissement des systèmes traditionnels de protection sociale dont bénéficient les personnes âgées, particulièrement la famille;

c) La situation des groupes vulnérables de personnes âgées, surtout les femmes âgées et les vieillards.

14. Les mesures envisagées ou prises par les Etats Membres pour faire face au vieillissement de leur population semblent appartenir à quatre grandes catégories :

a) Prévision ou adoption de dispositions législatives et de plans d'action nationaux;

b) Mise en place d'infrastructures appropriées, surtout de dispositifs de coordination;

c) Renforcement de la coopération entre les gouvernements, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, ainsi qu'entre les spécialistes et les bénévoles pour la planification et la prestation des services;

d) Accroissement d'intérêt notable pour la formation de personnel national.

15. La deuxième opération d'examen et d'évaluation bénéficie en partie de l'aide du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) et du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies sur le vieillissement, qui financent des études régionales comparatives sur la mise en oeuvre du Plan d'action.

## 2. Institutions nationales sur le vieillissement

16. Le Centre de Vienne mène une enquête mondiale sur les institutions nationales (comités de coordination, conseils ou points de convergence) pour faire le bilan des infrastructures nationales consacrées au vieillissement. Si l'Assemblée mondiale sur le vieillissement de 1982 avait suscité la création de 70 institutions de cette nature, celles-ci ont considérablement changé depuis. Dans le cadre de la présente enquête, 47 pays ont jusqu'à présent répondu à un questionnaire envoyé à leurs gouvernements. Ils déclarent tous disposer d'infrastructures nationales habilitées à prendre des mesures concernant le vieillissement; 28 d'entre eux sont des pays en développement. Dans 32 cas, il s'agit d'organes officiels, dont trois de services non gouvernementaux et dans 13, de structures représentant les pouvoirs publics et des services non gouvernementaux. Quarante-cinq des institutions formulent des politiques, 40 mettent en oeuvre des programmes, 23 assurent des activités de formation et 28 mènent des recherches sur le vieillissement. Il sera rendu compte en détail des résultats de ce bilan des structures nationales dans le rapport sur la deuxième opération d'examen et d'évaluation.

## 3. Coordination, à l'échelle du système des Nations Unies, des politiques et programmes concernant le vieillissement

17. Une réunion interorganisations sur la coordination à l'échelle du système des politiques et programmes concernant le vieillissement s'est tenue à Vienne, les 10 et 11 mars 1988. Neuf organes et organisations du système des Nations Unies,

/...

ainsi que l'Institut international du vieillissement, ont participé à cette première réunion interorganisations concernant le vieillissement depuis 1983 2/, et ont adopté un projet, définissant les grandes lignes d'une approche à l'échelle du système en vue de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement, qui a été soumis à l'approbation du Comité administratif de coordination.

18. Le projet d'approche à l'échelle du système envisage l'application du Plan d'action sous quatre aspects : les obstacles, les objectifs prioritaires, la stratégie d'application, le système de coordination. Les obstacles, tant généraux que particuliers, y sont identifiés, notamment la nouveauté de la question, le faible rang de priorité souvent attribué aux programmes concernant le vieillissement dans les budgets nationaux, l'absence d'infrastructures nationales, la pénurie de ressources, notamment en personnel, et le fait que les responsables des choix politiques semblent peu soucieux de tenir compte des effets à moyen terme et à long terme des décisions prises en matière de développement. La faiblesse des ressources affectées aux activités concernant le vieillissement à l'échelon international constitue une entrave de plus aux activités à l'échelon national.

19. Cinq objectifs prioritaires en vue d'une action internationale ont été retenus et concernent principalement le renforcement des capacités et des infrastructures nationales, notamment dans les domaines de la recherche et de l'analyse, de la formulation des politiques et de l'évaluation, des échanges d'informations et des infrastructures d'appui.

20. La stratégie en vue d'atteindre les objectifs prioritaires du Plan d'action est axée essentiellement sur la mobilisation des ressources, sur l'intégration d'éléments spécifiques concernant le vieillissement dans les programmes globaux de développement, sur l'appui à la recherche appliquée et à la formation et sur une participation accrue des organisations non gouvernementales à la planification et à l'exécution des programmes. La mobilisation des ressources revêt une importance particulière, et des approches novatrices devraient être adoptées pour entraîner la participation tant des organisations humanitaires que du secteur privé.

21. Le système de coordination prévoit un renforcement du rôle du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires (CSDHA), à l'Office des Nations Unies à Vienne, en tant que centre de liaison pour les activités en matière de vieillissement, et la rationalisation des mécanismes de consultation et de coopération interorganisations pour les activités opérationnelles.

22. Les participants ont recommandé de convoquer la prochaine réunion interorganisations dans le cadre des deuxièmes examens et évaluations, prévus en mars 1989, qui coïncideront avec la trente et unième session de la Commission du développement social.

#### 4. Société africaine de gérontologie

23. C'est la Conférence africaine de gérontologie, tenue à Dakar en 1984, qui a lancé l'idée de créer une société africaine de gérontologie. La Conférence, organisée grâce à la coopération tripartite du Gouvernement sénégalais, d'une

/...



organisation internationale non gouvernementale et du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, a réuni des représentants de 27 pays africains et quelque 40 experts. Elle a invité l'Organisation des Nations Unies à participer à la création d'une société africaine de gérontologie en collaboration avec les gouvernements africains intéressés, l'Organisation de l'unité africaine et les organisations non gouvernementales concernées.

24. Dans ses résolutions 41/96 et 42/51, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'aider à la création d'une société africaine de gérontologie. En décembre 1987, sur la demande du Gouvernement sénégalais, le Centre, en coopération avec le Département de la coopération technique pour le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a organisé une mission consultative de deux semaines qui a établi une ensemble provisoire de règles et de procédures et ébauché la structure de la future société.

25. Cette société, qui aurait son siège au Sénégal, se composerait d'experts en gérontologie désignés par les Etats membres et serait financée par les cotisations des membres et par des contributions volontaires. Son but serait de favoriser en Afrique l'application du Plan d'action international sur le vieillissement, une attention spéciale étant portée aux moyens permettant de sensibiliser l'opinion publique, à la formation de formateurs, à l'information et à l'éducation, au développement de la solidarité entre les générations et à l'intégration des personnes âgées dans le processus de développement, ainsi qu'à la recherche appliquée.

26. Le Gouvernement sénégalais, en consultation avec le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, le Département de la coopération technique pour le développement et le PNUD, a prévu d'organiser cette année une réunion préparatoire à laquelle participeront des représentants de plusieurs pays africains qui étudieront l'organisation de la société et mettront au point les modalités de sa création.

5. Institut international du vieillissement et initiatives diverses en matière de formation

27. L'Institut international du vieillissement, créé à Malte en application de la résolution 1987/41 du Conseil économique et social, a été inauguré par le Secrétaire général le 15 avril 1988.

28. L'Institut, qui a son siège à La Valette (Malte), est financé par des contributions volontaires versées par des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des organismes humanitaires et des particuliers. Le Département de la coopération technique pour le développement a fourni le capital de départ et les services d'appui nécessaires pour étudier la possibilité de créer l'Institut à Malte et définir son rôle. L'Institut a en outre reçu du PNUD une première contribution de 300 000 dollars des Etats-Unis échelonnée sur deux ans, et le FNUAP envisage également de verser une subvention. L'Institut fonctionne sous la direction d'un conseil international qui formule des principes et des directives relatifs aux activités de l'Institut, approuve son programme de travail et son budget, identifie les sources de financement et appuie les activités de collecte de

/...

fonds, qui ont un rang de priorité élevé. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a nommé le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne au poste de président du Conseil.

29. L'Institut dispensera des services de formation en matière de gérontologie à l'intention de responsables politiques, de planificateurs, de responsables de programmes et d'éducateurs, de spécialistes scientifiques, de membres de professions libérales et autres professions apparentées. Il favorisera en outre la coopération dans certains domaines liés au vieillissement. En liaison étroite avec l'Organisation des Nations Unies, il analysera et diffusera des informations sur le vieillissement intéressant particulièrement les pays en développement.

30. Compte tenu des recommandations 57, 59, 60, et 62 du Plan d'action relatives à la formation du personnel dans les domaines de la recherche, de la collecte des données et de l'échange d'informations, et compte tenu des dispositions pertinentes de la résolution 1987/41 du Conseil économique et social, le Gouvernement yougoslave a demandé que soit étudiée la possibilité de créer à Belgrade un institut du vieillissement affilié à l'Organisation des Nations Unies.

#### 6. Echange d'informations

31. Le Séminaire international sur les politiques et stratégies en vue de la participation des personnes âgées au développement, qui a réuni un groupe d'experts à Rabat (Malte), du 2 au 5 février 1988, a été le cadre d'un échange de données d'expérience et d'un examen des politiques et programmes concernant le vieillissement dans les pays en développement. Le Séminaire était organisé par le Département de la coopération technique pour le développement et le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, en collaboration avec le Gouvernement maltais. Il a été financé au titre du programme ordinaire de financement du Département et à l'aide d'une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement. Onze experts y ont participé, avec des observateurs d'organismes des Nations Unies et du pays d'accueil. Les recommandations adoptées par le Séminaire constituent la base des directives techniques relatives à la planification des programmes et projets en vue de la participation des personnes âgées au développement, qui doivent être publiées par le Centre.

32. Le Bulletin on Aging, principal organe d'échange d'informations dans ce domaine, a paru deux fois en 1987. Depuis 1988, le Bulletin paraît trois fois par an, un des numéros étant consacré à des informations techniques ou spécialisées publiées jusqu'alors dans le Periodical on Aging, dont la publication a été arrêtée en raison de restrictions financières.

33. En 1988, le Centre a publié un répertoire, intitulé Handbook on Organizations Active in the Field of Aging, qui présente brièvement 270 organisations et institutions pédagogiques, décrit leurs activités et leur rôle dans le domaine du vieillissement et fournit des listes de pays ou de régions dans lesquels ces organismes souhaiteraient coopérer avec des organismes homologues à des projets relatifs au vieillissement.

7. Coopération avec les organisations non gouvernementales

34. Le Centre a continué de coopérer largement avec des organisations non gouvernementales au cours de la période considérée. Outre une enquête mondiale portant sur plus de 1 000 ONG jouant un rôle actif dans le domaine du vieillissement - qui a permis la publication du Handbook on Organizations Active in the Field of Aging -, le Centre a maintenant entrepris une enquête sur le rôle et la nature des organismes publics concernant le vieillissement, comme indiqué plus haut, au paragraphe 16. Cette enquête permettra de déterminer la proportion d'ONG, en particulier d'organisations de personnes âgées, qui sont membres de ces organismes publics, la qualité de membre impliquant, en général, une participation à la formulation des politiques et à l'exécution des programmes.

35. La liaison a été maintenue avec les comités des ONG sur le vieillissement de New York et de Vienne qui regroupent, respectivement, 60 et 30 organisations membres. En mai 1988, le Comité de New York a organisé au Siège de l'Organisation des Nations Unies une réunion consultative qui a examiné la question de l'assistance communautaire aux personnes âgées et la question générale de la collaboration entre les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les ONG dans le domaine du vieillissement. Les conclusions et recommandations de cette réunion ont été portées à l'attention de la première session ordinaire de 1988 du Conseil économique et social par le Conseil international de l'action sociale, au nom de 30 organisations internationales dotées du statut consultatif auprès du Conseil. Dans leur déclaration, ces organisations ont exprimé leur appui au programme des Nations Unies concernant le vieillissement, appelé à une coopération accrue des groupes non gouvernementaux et intergouvernementaux et instamment recommandé d'organiser des consultations à l'échelon mondial en 1992, dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action.

36. Le Comité des ONG de Vienne sur le vieillissement a axé ses travaux, au cours de la période considérée, sur la question des femmes âgées et a transmis de la part de ces nombreux membres à la Commission de la condition de la femme à sa trente-deuxième session (Vienne, 14-23 mars 1988) une invitation à se pencher sur la situation et les besoins des femmes âgées 3/.

37. Le Centre a collaboré avec le Comité pour la promotion de l'aide aux coopératives à l'élaboration d'un manuel sur les coopératives de personnes âgées. Ce manuel, publié avec l'aide financière du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement, a été établi sur la base d'une enquête portant sur plus de 3 000 coopératives ou institutions et organismes apparentés.

38. Le Centre a participé à plusieurs conférences non gouvernementales au cours de la période considérée, notamment au Séminaire sur les femmes âgées, organisé par l'American Association of Retired Persons (Washington, 30 juin 1988), lors duquel le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne a prononcé l'allocution liminaire; et à la cinquième Conférence internationale sur la législation relative aux anciens combattants et aux victimes de la guerre, qui s'est tenue à Bad Ischl (Autriche), du 21 au 24 avril 1988.

/...

**B. Coopération pour le développement**

**1. Activités de coopération technique**

39. Pendant la période comprise entre le mois de janvier 1987 et le mois de juin 1988 et conformément à leurs mandats, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires (CSDHA) de l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV) et le Département de la coopération technique pour le développement (TCD) ont coopéré en vue de fournir à trois pays des services consultatifs en matière de vieillissement, collaboré à la mise en place d'infrastructures dans le domaine du vieillissement et préparé la publication de directives techniques sur la planification des programmes et des projets. Des missions de caractère consultatif ont été envoyées en République dominicaine, au Maroc et au Sénégal, où la formulation de programmes et de politiques en matière de vieillissement ont été au centre de leurs travaux. La mission dans la République dominicaine a servi à coordonner les compétences existant dans la région et permet donc de voir ce qui est fait pour promouvoir davantage la coopération technique entre les pays en développement. A l'occasion de la mission au Sénégal, il a été aussi procédé aussi à des consultations techniques sur la création d'une société africaine de gérontologie.

40. Comme il a été indiqué plus haut (voir sect. III.A), le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne et le Département de la coopération technique pour le développement ont aussi coopéré à l'organisation et à la convocation du Séminaire international-Réunion d'experts sur les stratégies et politiques pour la participation des personnes âgées au développement et à la création de l'Institut international du vieillissement.

**2. Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement**

**a) Activités au titre du cycle de projets**

41. Depuis qu'il a commencé à fonctionner en 1983, en application de la résolution 37/51 de l'Assemblée générale du 3 décembre 1982, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement a reçu plus d'une centaine de demandes d'assistance et a consacré près de 850 000 dollars de subventions à 30 projets dans le domaine du vieillissement. On trouvera au tableau 1 la répartition par région des subventions du Fonds et à l'annexe 1 une liste des projets auxquels il a donné son appui.

/...

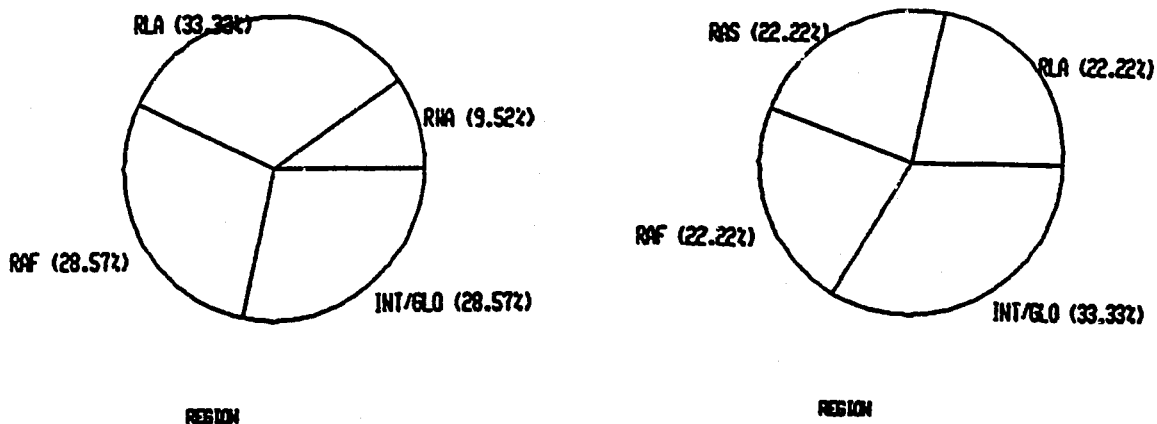
**Tableau 1**  
**Répartition des subventions par région**

Région	Nombre de projets subventionnés		Montant de la subvention (en dollars des Etats-Unis)	
	Janvier 1983- décembre 1986	Janvier 1987- juin 1988	Janvier 1983- décembre 1986	Janvier 1987- juin 1988
Afrique (RAF)	6	2	131 636	75 900
Asie et Pacifique (RAS)	-	2		35 300
Amérique latine et Caraïbes (RLA)	7	2	361 800	40 700
Asie occidentale (RWA)	2	-	23 000	-
Interrégional et mondial (INT/GLO)	6	3	117 380	57 811
Total	21	9	633 816	209 711

42. Pendant la période à l'étude (janvier 1987-juin 1988), le Fonds a reçu près de 35 demandes d'assistance. Comme il est indiqué au tableau 1, le financement de neuf d'entre elles a été approuvé, ce qui représente un engagement de ressources de 209 700 dollars. Les données disponibles indiquent que chaque dollar engagé par le Fonds a entraîné, en moyenne, la mobilisation de 4 dollars de plus. C'est donc environ 1 million de dollars de plus qui a été mobilisé, pendant les 18 mois à l'étude, pour promouvoir les objectifs du Plan d'action international sur le vieillissement et renforcer l'idée qu'il faut davantage tenir compte des problèmes liés au vieillissement dans le développement.

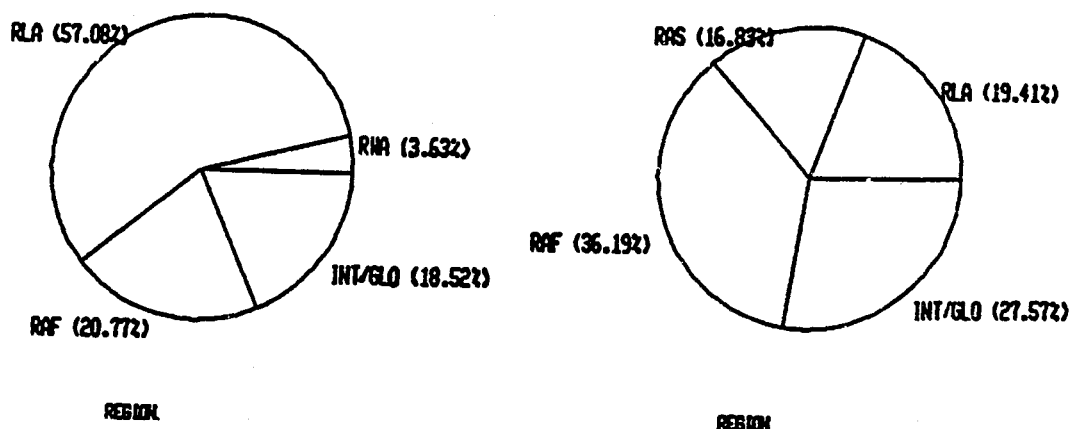
/...

Figure 1. Nombre de projets financés par région :  
 1983-1986; 1987-1988



43. Comme le montre la figure 1, la majorité des projets financés pendant la période 1983-1986 (72 %) et 1987-1988 (67 %) étaient de caractère national et régional.

Figure 2. Répartition des subventions par région :  
 1983-1986; 1987-1988



44. La figure 2 montre que la majorité des subventions accordées par le Fonds concernent aussi des mesures de caractère national et régional : 516 436 dollars (81 % de toutes les subventions) pour la période 1983-1986 et 151 900 dollars (72 % de toutes les subventions) pour 1987-1988.

/...

Tableau 2

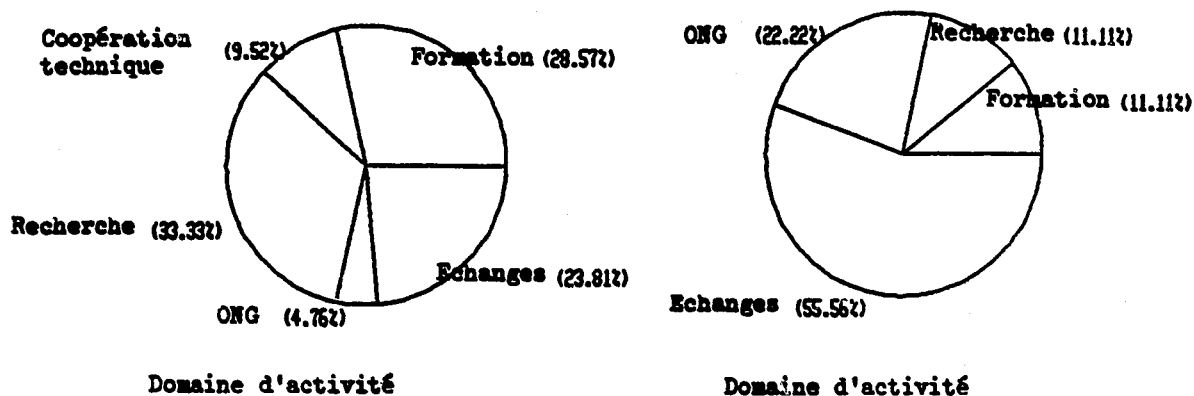
Répartition des subventions par domaine d'activité

Domaine d'activité	Nombre de projets		Valeur des projets (en dollars des Etats-Unis)	
	Janvier 1983- décembre 1986	Janvier 1987- juin 1988	Janvier 1983- décembre 1986	Janvier 1987- juin 1988
Formation	6	1	200 500	20 300
Collecte de données; recherche appliquée	7	1	258 900	25 000
Echange d'informations	5	5	147 316	87 811
Appui aux organisations s'occupant de personnes âgées	1	2	18 000	76 600
Coopération technique en matière de politiques et de programmes relatifs au vieillissement	2	-	9 100	-
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	<b>633 816</b>	<b>209 711</b>

45. Le tableau 2 donne la répartition des projets entre les cinq grands domaines d'activité correspondant aux priorités que l'Assemblée générale a fixées pour le Fonds. On se souviendra que dans le rapport (A/42/567) qu'il a soumis à l'Assemblée générale, à sa quarante-deuxième session, le Secrétaire général avait recensé cinq catégories d'activité pour le Fonds. Après révision et analyse des opérations du Fonds, ces catégories ont été redéfinies comme suit : "Séminaires et conférences" sont désormais compris dans la "Formation" ou dans les "Echanges d'informations" selon l'objectif principal du projet (renforcer les capacités ou échanger des expériences); les "Projets intéressant directement les personnes âgées" s'intitulent désormais "Appui aux organisations s'occupant de personnes âgées", et les "Services consultatifs" sont maintenant classés sous "Coopération technique en matière de politiques et de programmes relatifs au vieillissement".

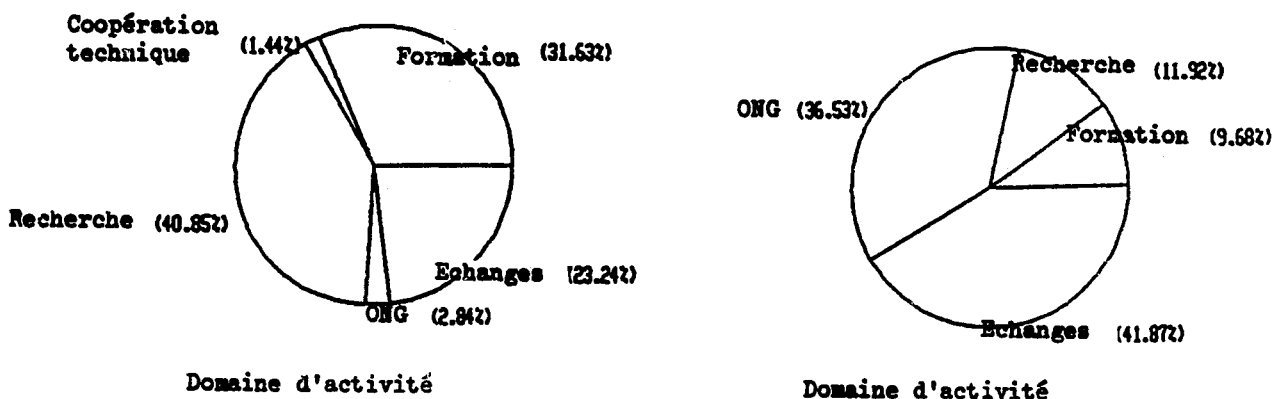
/...

Figure 3. Projets financés par domaine d'activité :  
 1983-1986; 1987-1988



46. La figure 3 montre que la recherche, la formation et les échanges ont représenté près de 90 % de tous les projets financés en 1983-1986. Ce schéma s'est considérablement modifié en 1987-1988, l'idée qu'il fallait fortement augmenter les échanges de connaissances et d'expériences entre pays en développement s'étant de plus en plus imposée. La formation et la recherche restent des domaines d'activité importants mais les demandes de financement de projets relatifs aux organisations s'occupant de personnes âgées augmentent aussi considérablement.

Figure 4. Répartition des subventions par domaine d'activité :  
 1983-1986; 1987-1988



47. Comme le montre la figure 4, plus des deux-cinquièmes des ressources allouées entre 1983 et 1986 ont été à la collecte de données et à la recherche appliquée. Vient ensuite la formation (31 % des ressources allouées), suivie par les échanges

/...



d'informations (23 %). Pour les années 1987 et 1988, ce sont les échanges d'informations qui ont représenté la plus grande part (42 %) des ressources allouées, suivis par l'appui aux activités des organisations qui s'occupent de personnes âgées (36 %); la formation et la recherche ont représenté chacune 12 % des ressources allouées.

b) Quelques expériences en matière de projets

48. Une attention particulière a été accordée aux projets concernant la mise en place d'une infrastructure et la formulation de politiques et de programmes pilotes relatifs au vieillissement dans les pays en développement. Par exemple, le Fonds finance un cours de formation nationale sur les soins aux personnes âgées, qui doit avoir lieu en Chine au mois de septembre 1988. Au niveau régional, le Fonds a apporté son aide à une réunion, tenue à l'Université de Floride, à laquelle a été examinée l'exécution, en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Plan d'action international sur le vieillissement ainsi que les mesures à prendre et les priorités à fixer en matière de recherche. Le Fonds a apporté son aide à un séminaire sur le vieillissement dans la région de l'Asie et du Pacifique organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; le Séminaire a examiné l'application dans la région du Plan d'action international ainsi que les mesures à prendre sur le plan national et international pour en favoriser l'application. Le Fonds finance les activités préparatoires à la création d'une société africaine de gérontologie. En Ouganda, il finance, grâce à un don spécialement affecté à cet effet par la République fédérale d'Allemagne, un projet visant à répondre aux besoins d'installation de réfugiés âgés; le projet est exécuté par l'Eglise anglicane d'Ouganda.

49. Ce ne sont là que quelques exemples de projets auxquels le Fonds apporte son appui. Ils montrent que le rôle du Fonds est complémentaire d'autres formes d'assistance disponibles, tant du point de vue technique que financier. Dans chacun de ces cas, le Fonds a contribué à renforcer les capacités des pays et des régions en voie de développement en choisissant soigneusement l'usage à donner à ses modestes ressources financières. Les opérations du Fonds semblent avoir eu des effets positifs et multidirectionnels. Le Fonds continue de jouer un rôle vital en faisant davantage prendre conscience des problèmes de vieillissement, en fournissant un appui financier et technique et en mobilisant des ressources supplémentaires.

c) Gestion et mobilisation des ressources

50. La gestion du Fonds est toujours confiée au Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, qui est aussi chargé de rechercher les moyens d'en simplifier et d'en rationaliser les opérations. Les propositions de financement sont examinées par le Comité chargé des opérations du Fonds de développement social, créé en 1987 au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne, dont les recommandations en matière de financement sont soumises au Siège de l'ONU pour approbation. La création de ce comité a permis de réduire d'environ 50 % le temps requis pour évaluer et approuver les projets.

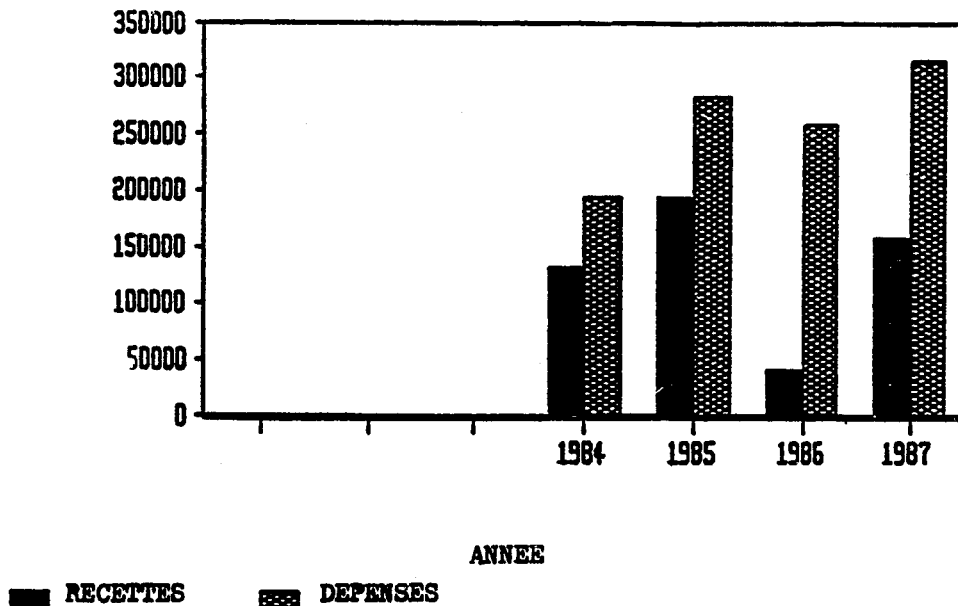
/...

51. Le Fonds est remarquablement bien placé non seulement pour fournir directement une aide technique et financière aux pays en développement mais aussi pour servir de catalyseur en ce qui concerne la mobilisation des ressources. Les données dont on dispose montrent que les modestes capitaux de départ alloués par le Fonds ont servi à mobiliser des ressources supplémentaires dans un rapport estimatif de quatre pour un. Comme on l'a indiqué plus haut, les 209 711 dollars de subventions versés entre janvier 1987 et juin 1988 ont eu pour effet de mobiliser environ 800 000 dollars de plus. Sans les capitaux de départ donnés par le Fonds, ces ressources n'auraient peut-être pas été débloquées en faveur du nombre croissant de personnes âgées, en particulier dans les pays en développement.

52. Malgré ce bilan positif, le Fonds continue à avoir un besoin urgent de ressources supplémentaires. C'est à la Conférence des annonces de contributions aux activités opérationnelles des Nations Unies que le Fonds devrait recevoir régulièrement un appui, mais 27 858 dollars seulement ont été annoncés par sept gouvernements à la Conférence de 1987. Le Fonds reçoit aussi des contributions en faisant connaître périodiquement des propositions de projets et sous forme de contributions pour des affectations précises.

Figure 5. Recettes et dépenses : 1984-1987

(En dollars des Etats-Unis)



/...

53. Comme l'indique la figure 5, les dépenses du Fonds ont généralement tendance à être supérieures à ses recettes. Le déficit a été de 62 000 dollars en 1984, de 87 000 dollars en 1985, de 218 000 dollars en 1986 et de 155 000 dollars en 1987, ce qui indique le nombre croissant de demandes urgentes d'assistance auxquelles a répondu le Fonds. Mais si l'on veut renverser la tendance actuelle, il est urgent que les gouvernements ainsi que les organisations non gouvernementales intéressées et le secteur privé décident d'agir. Si le Fonds n'est pas renforcé immédiatement et de façon soutenue, nombre de projets constructifs ne pourront voir le jour et l'avantage qu'ont aujourd'hui les pays en développement de pouvoir agir à temps pour répondre aux problèmes du vieillissement sera perdu. Les Etats Membres devraient donc examiner sérieusement la situation du Fonds. La question a été posée à plusieurs reprises au cours des dernières sessions de l'Assemblée générale, mais aucune mesure propre à assurer la viabilité du Fonds n'a encore été prise.

3. Fonds d'affectation spéciale visant à promouvoir un Programme des Nations Unies pour les personnes âgées

54. Le Fonds d'affectation spéciale visant à promouvoir un Programme des Nations Unies pour les personnes âgées a été créé à titre provisoire au mois de juillet 1986 jusqu'au 31 décembre 1987 et a été maintenu par la suite jusqu'à la fin de 1988. Le Secrétaire général examine actuellement les usages auxquels pourraient être affectées les ressources du Fonds, qui s'établissent aujourd'hui à 18 000 dollars. Elles pourraient notamment servir à cofinancer le lancement de la formulation du programme de mesures concertées jusqu'à l'an 2000, dont il a été question à la section II. Un autre usage étudié est la proposition de créer une fondation mondiale sur le vieillissement, qui encouragerait le secteur privé à appuyer l'action des organismes des Nations Unies dans ce domaine.

C. Activités des institutions spécialisées et des organismes du système des Nations Unies

55. La Division de la population (Département des affaires économiques et sociales internationales du Secrétariat de l'ONU) effectue actuellement des recherches sur les aspects démographiques du vieillissement, et leurs conséquences économiques et sociales. Ces recherches, financées par le FNUAP, visent à aider les planificateurs des pays en développement à mieux évaluer les conséquences socio-économiques du vieillissement et les différentes options qui s'offrent à eux en matière de politiques et de programmes. Une réunion consultative s'est tenue à New York du 23 au 26 mai 1988 pour examiner les projets de rapport de l'Argentine, du Maroc et de l'Etat du Kerala (Inde), où le vieillissement de la population est déjà un phénomène assez important.

56. La Division de la population et la municipalité de Sendai (Japon), en collaboration avec le Centre de recherche du Japon sur le vieillissement, le Centre international de gérontologie sociale et le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne, organisent actuellement une conférence internationale sur le vieillissement des populations dans le contexte de l'urbanisation (Sendai, 12 au 16 septembre 1988). Au cours de cette conférence, on examinera les conséquences du vieillissement et de l'urbanisation, notamment en ce qui concerne la mise en place de systèmes de soutien social.

57. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a organisé, avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement, un séminaire sur le développement de l'infrastructure nationale pour les personnes âgées en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenu à Bangkok du 14 au 17 décembre 1987, et réunissait 16 experts et représentants d'institutions et d'organismes des Nations Unies. Les participants ont adopté un guide pour les activités futures dans la région, qui met l'accent sur la valorisation des ressources humaines et la nécessité de renforcer la collaboration entre le secteur public et le secteur non gouvernemental pour mettre en place de nouvelles structures d'appui aux personnes âgées.

58. La Commission économique pour l'Europe a réalisé, avec l'aide financière du FNUAP, un projet sur les conséquences économiques et sociales de l'évolution de la composition par âge de la population. Seize institutions de 14 pays membres ont participé à ce projet, qui s'est terminé par une réunion à Bruxelles du 25 au 27 avril 1988. Le rapport de projet, qui comprend environ 45 documents de base, est en cours de préparation; une bibliographie annotée sera publiée séparément.

59. Le Centre latino-américain de démographie (CELADE) poursuit ses activités de formation, de recherche et d'assistance technique dans le domaine du vieillissement, et prête son concours aux gouvernements de la région pour intégrer les facteurs démographiques dans la planification du développement.

60. Les travaux sur les structures de soutien social aux personnes âgées entrepris il y a deux ans par l'Université des Nations Unies sont maintenant presque terminés. Il s'agissait d'examiner l'évolution des services sociaux compte tenu des besoins croissants de la population âgée, à partir de sept études de cas portant sur différentes collectivités au Brésil, en Egypte, en Inde, en République de Corée, à Singapour, en Thaïlande et au Zimbabwe. Cinq des études sont terminées et un groupe d'experts a tenu une consultation pour préparer la synthèse et la publication des résultats.

61. Des études réalisées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en Côte d'Ivoire et au Rwanda accordent une attention particulière aux personnes âgées : on s'efforce de déterminer si elles font partie de la population active, quelles sont les tâches ménagères qu'elles accomplissent et les activités qui leur sont propres, afin de mieux cerner le rôle qu'elles jouent dans le fonctionnement des sociétés rurales. (Les autres activités de la FAO portent également sur les personnes âgées, mais sans les considérer comme un groupe spécifique.)

62. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) achève différents projets dans le domaine du vieillissement : un manuel de formation visant à aider les personnes âgées à travailler avec les jeunes enfants, réalisé en collaboration avec la Fédération internationale de la vieillesse; une étude sur les facilités offertes aux personnes âgées dans les universités françaises, réalisée en collaboration avec l'Union française des universités du troisième âge; une évaluation sur la préparation à la retraite en tant qu'élément de l'éducation axée sur le vieillissement, réalisée dans six pays (Algérie, France,

/...

Inde, Japon, Nigéria et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). L'Unesco prépare en outre une consultation et une étude sur l'emploi des compétences et de l'expérience des personnes âgées dans l'éducation des jeunes et des adultes, ainsi que des études sur le phénomène du vieillissement et son incidence sur l'infrastructure socioculturelle.

63. Les activités de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), débordant le cadre des simples préoccupations médicales, portent sur l'amélioration de la qualité de la vie des personnes âgées, ce qui englobe le soutien fourni par la famille, le lieu de travail, la collectivité et l'Etat. L'une des priorités de l'OMS au cours de la période 1984-1989 a été de constituer une base de données qui tienne compte de cette approche multidimensionnelle et permette des comparaisons internationales. En outre, le Programme mondial à moyen terme de l'OMS pour la période 1990-1995 comporte un élément de programme sur la santé des personnes âgées, qui a pour objectif de réduire la dépendance fonctionnelle résultant de la dégradation de la santé et de la situation économique et sociale des personnes âgées. Les activités prévues consisteront notamment à aider les Etats Membres à formuler des politiques appropriées, à recueillir des données et à diffuser des informations, à mettre en place des services d'aide polyvalents en collaboration avec les programmes nationaux, à favoriser la recherche appliquée, à développer des techniques répondant aux besoins des personnes âgées dans les pays en développement et à encourager la collaboration internationale multilatérale dans ce domaine.

#### IV. CONCLUSION

64. Il est clair que la question du vieillissement suscite maintenant un vaste débat à l'échelle mondiale, le souci général étant de mettre en place l'infrastructure indispensable à tous les niveaux. On prend aussi de plus en plus conscience qu'il reste peu de temps pour mettre en oeuvre les moyens nécessaires, qu'il s'agisse d'adopter une législation appropriée, de créer des institutions de recherche et de formation, d'établir des mécanismes de coordination, et de définir des politiques à la fois sectorielles et axées sur l'insertion des personnes âgées. Le plus urgent est donc de définir les priorités, d'affiner les solutions et de mobiliser les ressources nécessaires, celles-ci étant partout insuffisantes vu l'ampleur de la tâche, que ce soit aux plans international ou national. Le deuxième examen/évaluation de l'application du Plan d'action sera particulièrement utile pour déterminer les politiques et les programmes qui ont donné de bons résultats dans certains pays, et qui pourraient donc être repris avec profit ailleurs.

65. Le programme de l'Organisation des Nations Unies se heurte toutefois à différents obstacles : la question du vieillissement est encore une nouveauté dans les pays en développement; les responsables ont généralement tendance à remettre à plus tard l'examen des questions qui n'ont pas un caractère urgent ou une portée immédiate; les mesures d'austérité restent en vigueur dans de nombreux pays, et la part des ressources affectées à la question du vieillissement demeure très réduite. Les ressources mobilisées au niveau international étant elles aussi très faibles, le système des Nations Unies ne peut pas jouer véritablement son rôle de catalyseur ni coordonner les énergies et les moyens requis pour faire face au problème du vieillissement des populations. Ce manque de ressources compromet

/...

particulièrement les activités du Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement et celles du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne, qui sert de centre de liaison mondial. Dans le domaine du vieillissement, c'est le temps qui manque le moins à l'Organisation des Nations Unies. Actuellement, en effet, des interventions de type préventif sont encore possibles, mais bientôt il sera trop tard et il faudra alors recourir à des mesures d'urgence, beaucoup plus coûteuses sur le plan économique et social.

66. Le dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action, en 1992, offre la possibilité de concentrer dès maintenant les efforts et l'attention sur la question du vieillissement et d'enclencher une dynamique qui pourrait se maintenir jusqu'à la fin du siècle, quand le vieillissement de la population sera devenu manifeste dans la plupart des pays. Il ne faut donc pas laisser passer cette chance et agir sans plus tarder.

#### Notes

1/ Région d'Afrique : 9 pays; Asie et Pacifique : 7 pays; Europe et Amérique du Nord : 16 pays; Amérique latine et Caraïbes : 11 pays; Asie occidentale : 5 pays.

2/ Les institutions et organismes suivants ont participé à la réunion interinstitutions sur le vieillissement, tenue à Vienne les 10 et 11 mars 1988 : Organisation internationale du Travail, Organisation mondiale de la santé, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds des Nations Unies pour la population, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Commission économique pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Institut international du vieillissement, et Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne.

3/ La déclaration devant la Commission de la condition de la femme à sa trente-deuxième session a été faite par la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, l'Association soroptimiste internationale, Zonta International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif (catégorie I); la Communauté internationale Baha'ie, Caritas Internationalis (Confédération internationale des charités catholiques), le Conseil international des femmes juives, la Fédération internationale pour l'économie familiale, la Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, l'Association internationale des femmes médecins, Pax Romana (Mouvement international des intellectuels catholiques) (Mouvement international des étudiants catholiques), la Fédération mondiale des femmes méthodistes, l'Union mondiale des organisations féminines catholiques, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif (catégorie II).

/...

Annexe

Projets appuyés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies  
concernant le vieillissement, de janvier 1983 à juin 1988

A. Afrique

1. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) : Elaboration d'une politique internationale concernant le vieillissement dans la République populaire du Congo (1983).
2. Centre international de gérontologie sociale : Réunion d'experts sur le vieillissement et le développement en Afrique (Versailles, France, 4-6 mai 1983).
3. Gouvernement sénégalais : Conférence africaine de gérontologie (Dakar, 10-15 décembre 1984).
4. Gouvernement malien : Elaboration et mise en oeuvre d'une politique expérimentale en faveur du troisième âge (1984-1985).
5. Gouvernement marocain : Evaluation des besoins des personnes âgées au Maroc et de l'incidence de ces besoins sur le développement (1985).
6. Gouvernement du Zimbabwe : Réunion consultative sur la planification des besoins des personnes âgées au Zimbabwe (Harare, 15-18 décembre 1986).
7. Eglise anglicane d'Ouganda : Assistance aux personnes âgées (Kampala 1988).
8. Gouvernement sénégalais : Réunion du Groupe préparatoire pour la création d'une société africaine de gérontologie (Dakar, septembre 1988).

B. Asie et Pacifique

9. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : Séminaire régional sur la promotion de l'infrastructure nationale pour les personnes âgées (Bangkok, 8-12 décembre 1987).
10. Gouvernement chinois : Cours national sur la prise en charge des personnes âgées (septembre 1988).

C. Amérique latine et Caraïbes

11. Sociedad Colombiana de Gerontología y Geriatria : Sensibilisation aux questions du vieillissement et de la formation en Colombie (1983-1984).
12. Organisation panaméricaine de la santé (OPS) : Enquête sur l'évaluation des besoins des personnes âgées en milieu urbain en Amérique latine et dans les Caraïbes - Phase I (1984-1985).

/...

13. Centre international de gérontologie sociale : Cours de formation en gérontologie en Argentine, au Brésil, au Costa Rica, en Equateur et au Pérou - Phase I (septembre 1985-août 1986).
14. Instituto Nacional de Servicios Sociales para Jubilados Pensionados (Argentine) : Evaluation de la situation socio-économique du troisième âge en Argentine (1986-1987).
15. Centre international de gérontologie sociale : Cours de formation en gérontologie en Argentine, au Costa Rica, au Guatemala, en Jamaïque, au Mexique et en Uruguay - Phase II (septembre 1986-août 1987).
16. Centre international de gérontologie sociale : Conférence de gérontologie pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Bogota, 9-13 juin 1986).
17. Organisation panaméricaine de la santé (OPS) : Enquête sur l'évaluation des besoins des personnes âgées en milieu urbain en Amérique latine et dans les Caraïbes - Phase II (1986-1987).
18. Conseil national de la solidarité et du développement social : Centre d'activités polyvalent pour les personnes âgées (Bolivie 1987).
19. Centre d'études en gérontologie, Université de Floride : Conférence sur le vieillissement de la population et le bien-être des personnes âgées en Amérique latine (Gainesville, Floride, 23-25 février 1988).

D. Asie occidentale

20. Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'ONU : Services consultatifs au Gouvernement des Emirats arabes unis sur les politiques et programmes intéressant les personnes âgées (1983).
21. Société libanaise de protection maternelle et infantile : Mise en place de services novateurs, efficaces et complets en faveur des personnes âgées (1986-1987).

E. Ensemble du monde

22. Association internationale de gérontologie : Atelier sur les utilisations de l'information scientifique dans la planification et l'élaboration de programmes pour les personnes âgées (New York, 12-17 juillet 1985).
23. Fédération internationale de la vieillesse : Echange de savoir-faire et formation aux systèmes de prestation de services (1984-1985).
24. Gouvernement maltais : Réunion d'experts sur les possibilités de créer un institut du vieillissement (La Valette, 15-19 décembre 1986).
25. Comité pour la promotion de l'aide aux coopératives (COPAC) : Promotion de coopératives pour le troisième âge (1986-1987).

/...



26. Fédération internationale de la vieillesse : Développement des soins aux personnes âgées (1986-1987).
27. Fédération mondiale des villes jumelées : Sondage sur les conditions de vie des personnes âgées dans 700 villes.
28. Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne : Séminaire international sur les politiques et les stratégies propres à favoriser la participation des personnes âgées au développement (Malte, 2-5 février 1988).
29. Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne : Deuxièmes examen et évaluation de l'application du Plan d'action international de Vienne sur le vieillissement (1988).
30. Division de la population, Département des affaires économiques et sociales internationales : Conférence internationale sur le vieillissement des populations dans le contexte de l'urbanisation (Sendai, Japon, 12-16 septembre 1988).

-----